

May 25, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #52

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

Updated Directive #3 - Changes for General Visitors

Last week, the Province announced the Roadmap to Reopen, a three-step plan to safely and cautiously reopen the province and gradually lift Public Health measures, based on the province-wide vaccination rate and improvements in key Public Health and health-care indicators. This includes some immediate changes, including allowing social gatherings outdoors. The Home is currently in the process of reviewing the visiting policy changes, and further communication is forthcoming.

General visitors (friends and family) may now visit a loved one outdoors at the front of the Home. The expectation is that residents are able to bring themselves, or have one of their caregivers bring them outside (staff members will not be escorting residents from their Home Areas for an outdoor visit). The following guidelines must be followed during all general visits:

- A maximum of two (2) visitors per resident (children under the age of two are not counted as a visitor) may visit outdoors at a time, provided the resident is not symptomatic or isolating. Caregiver(s) may also be present at these visits in addition to general visitors, up to a **maximum of four (4) people** (two general visitors and two caregivers).
- Visitors are required to be actively screened upon arrival and are not permitted beyond the entry point to the Home (washrooms are not available for use for general visitors).
- General visitors are not required to take a rapid antigen test prior to an outdoor visit.
- Visitors must maintain physical distancing and wear a mask (medical or non-medical) at all times.
- Close physical contact is not permitted between general visitors and residents even if the general visitor is fully immunized.
- Visitors younger than 14 years of age must be accompanied by an adult and follow **all** above Public Health measures.
- General visitors are not permitted to visit in the courtyard off the Winter Park. Access to this space is only permitted via the internal door. One (1) caregiver at a time can sit with a resident in this area.
- Residents are required to wear a mask at all times when outdoors unless being contraindicated.

All Public Health measures under the province-wide stay-at-home order will remain in effect until at least June 2, 2021, as will the following requirements:

- Essential caregiver visits continue to be limited to one (1) person per visit at a time when inside the Home.
- Both essential caregivers (if applicable) may visit when outside the Home.
- Caregivers are required to show proof of a negative rapid antigen test within the past 48 hours and verbally attest that they have not subsequently tested positive prior to visiting. Proof of a negative COVID-19 test includes a card provided by Pioneer Manor or another long-term care home showing the individual's name, test date and result. There continues to be no testing requirement for persons visiting a very ill or palliative resident and in cases of emergency.

- All caregivers must wear a surgical mask/goggles for the entire duration of their visit when inside or outside of the Home.

We appreciate your patience as we work to implement the changes. Should you have any questions, please contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

Le 25 mai 2021

Objet : Cinquante-deuxième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous aimerions partager les mises à jour suivantes avec vous :

Mise à jour de la Directive n° 3 – Changements pour les visiteurs généraux

La semaine dernière, le gouvernement provincial a publié son Plan d'action pour le déconfinement, un plan en trois phases qui orientera un déconfinement sécuritaire et graduel de la province, ainsi que la levée des mesures de santé publique en fonction du taux provincial de vaccination et des améliorations des indicateurs clés de la santé publique et des soins de santé. Ce plan comprend des changements immédiats, y compris l'autorisation de tenir des rassemblements sociaux en plein air. Le foyer passe actuellement en revue les changements apportés à la politique concernant les visites et vous fournira sous peu des renseignements à cet égard.

Les visiteurs généraux (amis et membres de la famille) peuvent maintenant visiter leurs proches en plein air, devant le foyer. Notez toutefois que nous nous attendons à ce que les résidents puissent sortir par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs personnes soignantes (les employés ne transporteront pas les résidents de leur aire résidentielle aux visites en plein air). Vous devez suivre les lignes directrices ci-dessous durant toutes les visites générales :

- Seulement deux (2) visiteurs à la fois (les enfants de moins de deux ans ne figurent pas dans le compte des visiteurs) peuvent visiter un résident en plein air, pourvu que le résident ne présente aucun symptôme et qu'il ne soit pas en isolement. Les personnes soignantes peuvent prendre part à ces visites, en plus des visiteurs généraux, pour un **maximum de quatre (4) personnes** (deux visiteurs généraux et deux personnes soignantes).
- Les visiteurs doivent subir un dépistage actif à leur arrivée et il leur est interdit de pénétrer dans le foyer au-delà du point d'entrée (les visiteurs généraux ne peuvent pas utiliser les salles de toilettes).
- Les visiteurs généraux ne doivent pas subir un test antigénique rapide avant leur visite en plein air.
- Les visiteurs doivent maintenir l'éloignement physique et porter un masque (médical ou non) en tout temps.
- Les contacts physiques étroits sont interdits entre les visiteurs généraux et les résidents, même si les visiteurs généraux sont entièrement immunisés.
- Les visiteurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte et respecter **toutes** les mesures de santé publique ci-dessus.
- Il est interdit aux visiteurs généraux de prendre part à des visites dans la cour près du parc d'hiver. L'accès à cet espace n'est autorisé que par la porte interne. Seulement une (1) personne soignante à la fois peut accompagner un résident dans cet espace.
- Les résidents sont tenus de porter un masque en tout temps lorsqu'ils sont à l'extérieur, à moins que le port du masque ne soit contraindiqué.

Toutes les mesures de santé publique mises en place en vertu du décret provincial ordonnant de rester à domicile demeureront en vigueur au moins jusqu'au 2 juin 2021, tout comme les exigences suivantes :

- Seulement une (1) personne soignante essentielle peut visiter un résident à la fois à l'intérieur du foyer.
- Les deux personnes soignantes essentielles (le cas échéant) peuvent visiter le résident à l'extérieur du foyer.
- Les personnes soignantes doivent fournir une preuve qu'elles ont obtenu des résultats négatifs à un test antigénique rapide au cours des 48 dernières heures et attester de vive voix qu'elles n'ont obtenu aucun résultat positif par la suite avant leur visite. Nous acceptons comme preuve de résultats négatifs à un test de COVID-19 toute carte fournie par le Manoir des pionniers ou un autre foyer de soins de longue durée sur laquelle figurent le nom du particulier, la date du test et les résultats de celui-ci. Aucun test n'est requis pour les personnes qui visitent un résident qui est très malade ou qui requiert des soins de fin de vie ou encore dans une situation d'urgence.
- Toutes les personnes soignantes doivent porter un masque chirurgical et des lunettes de protection pendant toute la durée de leur visite, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer.

Nous vous remercions de votre patience alors que nous travaillons à la mise en œuvre des changements. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



D^r Maurice St. Martin
Directeur médical

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents